

REUNION DU 08 MAI 2010

* * * * *

Convocation du Conseil : 30 Avril 2010

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le samedi 08 mai à 10 heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé CHEVALIERAS

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 Mars 2010 - Amendes de Police 2010 - Entrées de champs - Mise en place de la cellule de crise- Suivi des dossiers – Affaires diverses.

PRESENTS : MM. CHEVALIERAS, BRUNAUD, ISOLA, CHATEAU, GASNET, JABRILLAT, DEVOS, CHANUDET, Mme AUDOUX, MM. PETIT, GOUNY, LASCoux, Mme DROUILLARD, M. CHARBONNIER, Mme VIAU.

EXCUSES : Mme VERGER, MM. CHANUDET, PETIT.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2010

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

AMENDES DE POLICE 2010

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme de répartition des recettes supplémentaires procurées en 2009 par le relèvement des amendes de police relatives à la circulation routière, la commune bénéficie d'une subvention de 262 € pour un montant de travaux s'élevant à 660 € T.T.C, soit une part communale de 398 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE ce devis.

DECIDE d'utiliser cette somme pour le remplacement de panneaux de signalisation.

ENTREES DE CHAMP

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal devait se prononcer sur la participation ou non du propriétaire à la réalisation des entrées.

Il indique qu'une proposition de règlement a été élaborée avec différentes hypothèses :

Proposition de règlement

Préambule :

Il est rappelé qu'un particulier ne peut en aucun cas intervenir sur le domaine public sans autorisation.

Seule la collectivité est habilitée à effectuer des travaux ou de manière très exceptionnelle à donner des autorisations de travaux dont elle assure ensuite le suivi et le contrôle.

Modalités de financement de création ou réfection des entrées de parcelles :

Hypothèse 1 (voir tableau)

Le financement des travaux de création ou de réfection d'une entrée de parcelle (une par parcelle) est réparti entre la commune et le propriétaire selon le tableau ci-après.

Si un propriétaire souhaite créer ou renouveler une seconde entrée sur une parcelle, les travaux seront entièrement à sa charge.

Hypothèse 2 (voir tableau)

Le financement des travaux de création ou de réfection d'une entrée de parcelle est entièrement pris en charge par la commune (une seule entrée par parcelle) sauf dans le cas de dégradations causées par un tiers identifié (voir ci-après).

Si un propriétaire souhaite créer ou renouveler une seconde entrée sur une parcelle, les travaux seront entièrement à sa charge.

Dégradation d'une entrée de parcelle

En cas de dégradation d'une entrée qui aurait pour conséquence :

- de mettre en cause la sécurité de circulation sur la voie communale concernée
- d'entraver l'évacuation des eaux de ruissellement (fossé bouché par exemple)

Les travaux de remise en état seront à la charge du responsable des dégradations.

Normalisation des dimensions d'entrée de parcelle

Chaque nouvelle entrée ou chaque entrée renouvelée sera réalisée aux dimensions suivantes :

- 4 mètres côté parcelle
- 6 mètres côté voie communale

Ces largeurs d'entrée ont été définies afin d'éviter les dégradations des bas côtés par les engins de grande dimension (tracteurs agricoles attelés, camions etc ...)

ENTREE DE PARCELLE SANS FOSSE			ENTREE DE PARCELLE AVEC FOSSE		
	COMMUNE	PROPRIETAIRE		COMMUNE	PROPRIETAIRE
-Curage et mise à la norme de largeur	① ②		- Curage de fossé et de l'entrée avec mise à la norme de largeur	① ②	
- Fourniture des produits de carrière	① ②		- Fourniture et pose de buses	②	①
- Mise en œuvre des produits de carrière (sous le contrôle de la commune)	① ②		- Fourniture des produits de carrières	① ②	
			- Mise en œuvre des produits de carrière (sous le contrôle de la commune)	① ②	
	COUT			COUT	
- Curage et mise à la norme de largeur	40 €		- Curage et mise à la norme de largeur	190 €	
- Fourniture et mise en œuvre des produits de carrière	40 €		- Fourniture des buses	100 €	
			- Fourniture et mise en œuvre des produits de carrière	40 €	
TOTAL	80 €		TOTAL	330 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la proposition de règlement

RETIENT - à la majorité la 1^{ère} hypothèse
(10 voix pour hypothèse ①, 1 voix pour hypothèse ②, 1 abstention).

MISE EN PLACE DE LA CELLULE DE CRISE

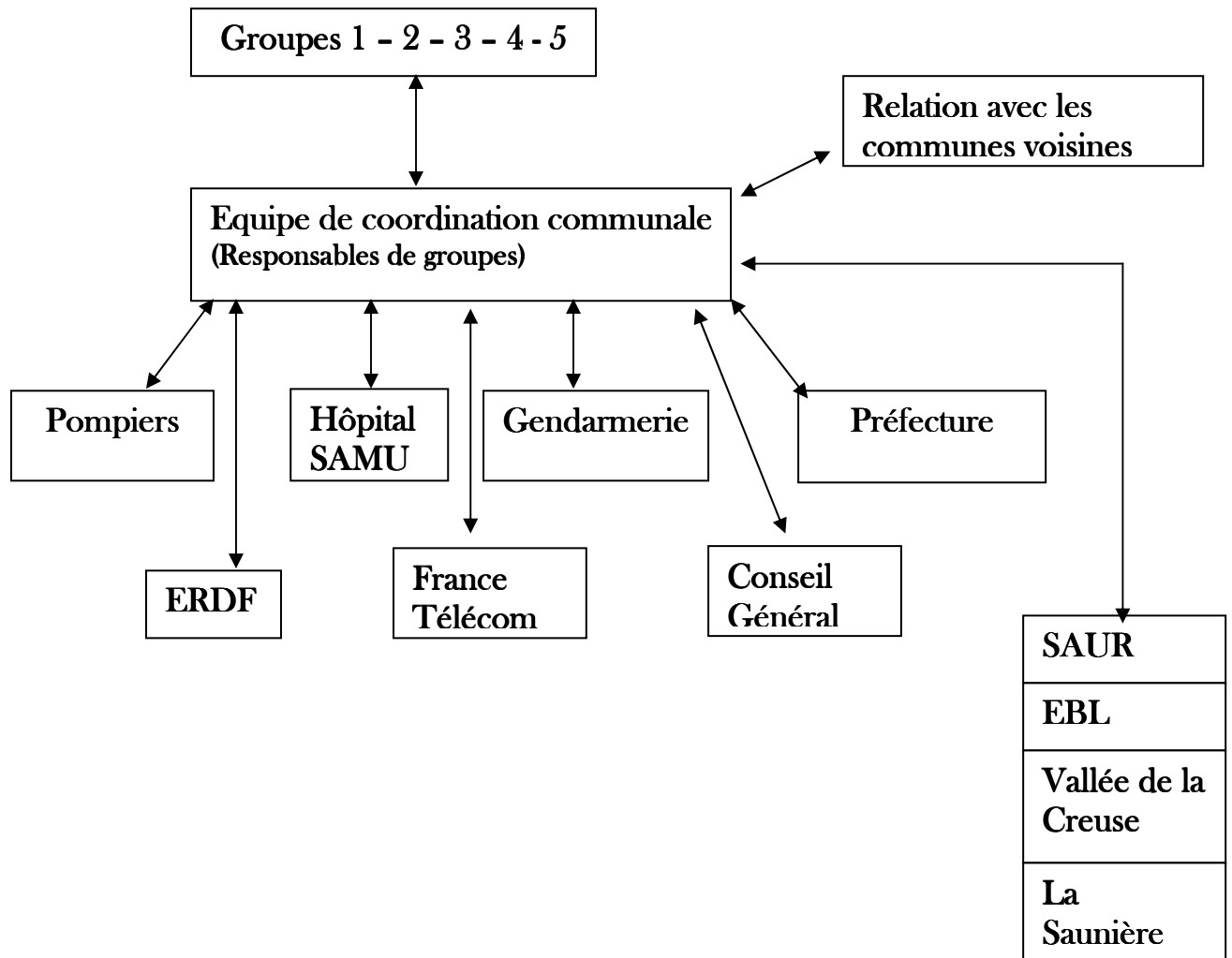
Monsieur le Maire rappelle qu'un recensement des personnes sous assistance médicale ou isolées a été effectué par les élus pour la gestion des situations de crise en période climatique difficile.

Le schéma de fonctionnement ci-après a été élaboré afin de permettre un recueil d'informations à partir duquel les actions nécessaires pour assurer la sécurité et l'assistance aux biens et aux personnes seront mises en oeuvre.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

PARTAGE DU TERRITOIRE	
Groupe 1 <ul style="list-style-type: none">◆ Bonnavaud◆ Chibert◆ Vaumoins◆ Moulin Noyé◆ Villegondry	Jean-Claude CHARBONNIER <u>Philippe ISOLA</u> <u>Georges CHANUDET</u>
Groupe 2 <ul style="list-style-type: none">◆ La Brousse◆ La Chassignole◆ Le Boucheteau◆ Le Mondoueix◆ Véchères	Laurence VERGER <u>Georges GOUNY</u> <u>Roland BRUNAUD</u>
Groupe 3 <ul style="list-style-type: none">◆ Pierre Blanche◆ Mauques◆ Lavaud◆ Peyzat◆ Moulin des Côtes◆ Villechenille	<u>Benoît LASCOUX</u> André JABRILLAT <u>Frédéric PETIT</u>
Groupe 4 <ul style="list-style-type: none">◆ Villelot◆ Villely◆ Villemôme◆ Les Ecures◆ Chalembert◆ Le Bourg	Martine VIAU <u>Jean-Claude CHEVALIERAS</u> <u>Gérard GASNET</u>
Groupe 5 <ul style="list-style-type: none">◆ Naud◆ Villeput◆ Villerput◆ Villejavat◆ Le Pont	Christine DROUILLARD <u>Michel DEVOS</u> <u>David CHATEAU</u>
Groupe 6	Personnel communal

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



OBJECTIFS

- Assistance aux personnes en cas de :
 - ◆ Tempête – catastrophe naturelle
 - ◆ Avarie de réseaux :
 - Electrique
 - Eau potable
 - Téléphonique
- Accidents ou incidents divers :
 - ◆ Circulation
 - ◆ Incendie
 - ◆ Animaux (divagation etc...)
 - ◆ Etc ...

MISSIONS

- Recueil d'informations
- Faire remonter ces informations :
 - En cas de risque isolé ➔ Le responsable du groupe informe le Maire qui contacte les services compétents.
 - En cas de risque étendu ➔ Le responsable du groupe remonte les informations vers la cellule communale de coordination.

- Visite et assistance aux personnes isolées.
- Sécurisation des zones à risque :
 - Fil à terre
 - Arbre sur la voirie
 - Etc...

SUIVI DES DOSSIERS

D.G.E : Mairie accessibilité aux handicapés : La subvention a été accordée au taux de 35 % au lieu de 50 % initialement prévu.

Eglise : Bilan des travaux et aménagements restant à effectuer.

Itinéraires de randonnée : la Communauté de Communes de Guéret / Saint-Vaury demande que la commune intervienne pour éliminer les déchets déposés en pleine nature afin de valoriser au mieux l'ensemble des sites.

Monsieur le Maire propose une journée « Glénic fait sa toilette » avec les associations et les habitants qui le souhaiteront.

AFFAIRES DIVERSES

Néant.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 Juin 2010 à 20 heures.

Le Maire,

Les Conseillers,